

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 MARS 2021

Date de convocation : 24 mars 2021

Président de séance : Régis COUTANT

Lieu de la séance : à distance par audioconférence

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de conseillers présents : 61

Nombre de votants : 67

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Danielle DESPEZELLE-GALLET suppléante remplaçant Denis MOREAUX, Thérèse LEBRUN-DAVID, Cécile OESLICK, Sandrine MIGNON-GROSJEAN, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Alexandra HACHET, Pauline ACCARIÉS, Maryline VUIBLET, Brigitte AUBERT, Christine METEYER, Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT et Corinne DÉPAUX.

MM. Xavier CARTON, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Jacques CONSTANTINIDI, Laurent COUVREUR, Laurent GROSDIDIER, José PIERLOT, Renaud SYMCZYK, Gérard GUYARD, Jean-François MOUSSY, Jacky BOCHET, Jean-Claude SIMON, Sylvain BIZZOCCHI, Régis COUTANT, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Philippe DUMONT, Christian BRUYEN, Ludovic WELCHE, Yann THOMAS, Michel LORIOT, Freddy LECACHEUR, Bernard LISCH, Didier DÉPIT, Christophe CHATELAIN, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Patrick ACKER, Stéphane BOULANT, Denis CASTERS, Fabrice HUBERT, Stéphane PESSENET suppléant remplaçant André VARLET, Frédéric POMMELET, Cédric GUY suppléant remplaçant Jean-Claude BUCQUET, Pierre LANGLOIS, Didier POUPINEL-DESCAMBRES, Benoît BOUDÉ, Guillaume GUERRE, Patrick THIBAUT, David COUDELAS et Vincent MICHEL suppléant remplaçant Sylvie PIETREMENT.

Étaient représentés :

M. Jacky GRANDREMY donne pouvoir à Mme Brigitte AUBERT

M. Yves PUNTEL donne pouvoir à Mme Maryse MINOT

M. Christophe PETIT donne pouvoir à Mme Brigitte AUBERT

M. Olivier MEUNIER donne pouvoir à Mme Cécile OESLICK

Mme Marie-Louise TONON donne pouvoir à M. Benoît BOUDÉ

Mme Odile LEMAIRE donne pouvoir à Mme Cécile OESLICK

Étaient excusés les titulaires suivants : Mme Sylvie PIETREMENT, MM. Denis MOREAUX, André VARLET et Jean-Claude BUCQUET.

Étaient absents : Mmes Francine PICAVET, Céline MEUNIER, M. Xavier DUVAT, Olivier HUOT et Patrick BREUL.

Secrétaire de séance : Mme Maryline VUIBLET.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 février 2021 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-034. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.**

Rapporteur : Christian BRUYEN

Afin d'être conforme aux évolutions législatives et à l'esprit de la loi d'orientation des mobilités, dit loi LOM du 24 décembre 2019, le Conseil décide de prendre la compétence « Organisation de la mobilité » et de ne pas se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire.

Le Conseil propose de modifier l'article 2.2 des statuts de la Communauté de Communes et les adopte.

Il consulte ses communes membres sur les nouveaux statuts et rappelle que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-035. DEMANDE D'ADHESION AMORCE**

Rapporteur : Fabrice HUBERT

Le Conseil décide d'adhérer à l'association AMORCE au titre des « déchets ménagers » et de l'« eau et assainissement », réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets.

Il désigne Monsieur Fabrice HUBERT pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Jean-François MOUSSY en tant que suppléant.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-036. OFFICE DE TOURISME DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE. VERSEMENT D'UN ACOMPTÉ DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de verser un acompte à hauteur de 100 000 € sur la subvention allouée à l'Office de Tourisme des Paysages de la Champagne, pour l'exercice 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-037. RESTAURATION SCOLAIRE. LANCEMENT DE CONSULTATION.**

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le marché de restauration scolaire pour les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire reconnues d'intérêt communautaire arrivant à terme le 31 août 2020, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon un appel d'offre ouvert, pour la désignation d'un prestataire en charge de la fourniture de repas, en liaison froide pour les cantines scolaires de Châtillon-sur-marne, Congy, La Neuville-aux-Larris (pour les écoles de Cuchery) et Orbais-l'Abbaye.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-038. CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF. AVENANT N°1 AU CONTRAT VEOLIA EAU.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre du contrat de concession confiant l'exploitation du service public d'assainissement collectif sur 11 de ses communes à VEOLIA EAU à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2029, le Conseil accepte l'avenant n°1 au dit contrat portant sur :

- . la révision de l'assiette de facturation du délégataire en charge de l'assainissement collectif ;
- . le déclassement des réseaux de collecte des eaux usées non raccordés à un traitement en réseau d'eau pluvial ;
- . l'adaptation en conséquence des conditions administratives, techniques et financières du contrat initial ;
- . l'intégration d'un prix nouveau au Bordereau des Prix Unitaires pour la mise en conformité du système de traitement de La Neuville-aux-Larris et la mise en place d'une solution transitoire de traitement des eaux usées de cette même commune ;
- . la mise à jour du patrimoine.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-039. FIXATION DES TARIFS - ASSAINISSEMENT.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Suite aux modifications des tarifs du délégataire concernant le service assainissement collectif et dans l'optique de conserver un prix final identique pour tous les usagers de ce service sur le territoire de la CCPC, le Conseil décide de fixer les tarifs suivants :

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

Pour les communes de Binson-et-Orquigny, Châtillon-sur-Marne, Dormans, Igny-Comblizy, La-Neuville-aux-Larris, Mareuil-le-Port, Passy-Grigny, Troissy, Verneuil, Villers-sous-Châtillon et Vincelles

- . Part fixe : 55 € HT / an
- . Part proportionnelle : 1,97 € HT / m<sup>3</sup>

**Adopté à la majorité - 65 voix POUR  
0 voix CONTRE  
2 abstentions - Maurice LOMBARD et Denis CASTERS.**

### **21-040. FIXATION DES TARIFS - EAU POTABLE.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Sur l'ensemble du territoire, les volumes d'eau potable facturés aux usagers le sont sur la base d'une tranche de tarification unique en ce qui concerne la part proportionnelle de la CC des Paysages de la Champagne. En fonction des secteurs, du fait de l'existence de différents contrats de délégation de service public, le tarif pratiqué pour cette dernière varie.

En conséquence, le Conseil décide de mettre en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 et sur l'ensemble des communes de la CC des Paysages de la Champagne, les tranches de tarification de l'eau potable suivantes :

Part proportionnelle :

- . Tranche 1 – conservation des tarifs actuellement en vigueur instaurés par les délibérations précitées pour les 1 000 premiers m<sup>3</sup> ;
- . Tranche 2 – 0,30 € HT / m<sup>3</sup> pour les m<sup>3</sup> au-delà de 1 000 m<sup>3</sup> et en deçà de 3 000 m<sup>3</sup> ;
- . Tranche 3 – 0,10 € HT / m<sup>3</sup> pour les m<sup>3</sup> au-delà de 3 000 m<sup>3</sup>.

**Adopté à la majorité - 66 voix POUR  
0 voix CONTRE  
1 abstention - Denis CASTERS.**

#### **21-041. REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE A DAMERY. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'eau potable à Damery en encorbellement sous le pont de la RD 22 traversant la Marne ainsi que des tronçons en amont et en aval de celui-ci, conjointement aux travaux du Département, le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des travaux et accepte de confier le marché à l'entreprise CHAMPAGNE TRAVAUX PUBLICS, pour la somme 84 452,30 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **21-042. CONTRAT GLOBAL. PARTICIPATION DES COLLECTIVITES - 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2020.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre du Contrat Global pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2020, le Conseil autorise le Président à émettre les titres correspondants auprès des collectivités, tels que détaillés ci-dessous :

Collectivité	Total
CC Paysages de la Champagne	2 255,07 €
CC Brie Champenoise	2 904,34 €
CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne	1 126,84 €
CC Sud Marnais	357,59 €
CC Sézanne - Sud-Ouest Marnais	234,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 877,96 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

#### **21-043. CONTRAT GLOBAL - ETUDE DU SUIVI DU MILIEU AQUATIQUE. AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CA DE LA REGION DE CHÂTEAU-THIERRY.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre de l'étude de suivi du milieu aquatique du Contrat Global d'Actions, le Conseil accepte l'avenant n°2 à la convention de groupement de commande établie entre la CC des Paysages de la Champagne et la CA de la Région de Château-Thierry pour préciser le tableau de répartition des charges entre la CCPC et la CARCT en différenciant les montants maximums alloués aux Marché 1 et Marché 2 qui constituent l'étude de qualité des eaux superficielles, et pour intégrer 8 points de mesure supplémentaire permettant de déterminer l'impact des pollutions domestiques des communes de la CARCT situées sur le territoire Marne et Surléon mais en dehors des CGA.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **21-044. MESURES SUR LE MILIEU AQUATIQUE POUR L'EVALUATION DES ACTIONS DU CONTRAT GLOBAL. ATTRIBUTION DE MARCHÉ.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre de la campagne de mesures des effets sur le milieu aquatique du Contrat Global d'Actions des bassins versants du Surléon et du Petit-Morin, le Conseil accepte de confier le marché au bureau d'études EUROFINs, pour la somme de 64 640,00 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **21-045. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS. DEMANDE D'ADHESION AU SIABAVES.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), le Conseil demande l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Intercommunal d'Aménagements des Bassins Aisne Vesle Suippes (SIABAVES) pour la

commune de Champlat-Boujacourt, et de lui confier la compétence mise en œuvre du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

**Adopté à l'unanimité.**

**21-046. AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DU BOIS A DORMANS.  
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie rue du Bois à Soilly, commune de Dormans, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise SRTP, pour la somme 85 797,75 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-047. AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DE L'ILE D'AMOUR A MAREUIL-LE-PORT.  
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie rue de l'île d'Amour à Mareuil-le-Port, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise STPE, pour la somme 189 855,50 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-048. AMENAGEMENT DE VOIRIE DU HAMEAU DES MEHARTS A MONTMORT-LUCY.  
ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie et de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales au hameau des Méharts à Montmort-Lucy, le Conseil accepte de confier :

- le lot 1. à l'entreprise SRTP, pour un montant de 140 439,45 € HT.
- le lot 2. à l'entreprise SADE, pour un montant de 234 156,00 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-049. AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DE L'ECOLE A OEUILLY.  
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie rue de l'Ecole à Oeuilly, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise RAMERY, pour la somme 297 018,90 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-050. AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DE L'EGLISE A VINCELLES.  
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie rue de l'Eglise à Vincelles, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise SRTP, pour la somme 118 199,90 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h30.

*Vu pour être affiché le 6 avril 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

A Dormans,  
Le Président, Régis COUTANT

